



CAFÉS RENCONTRES « LA CERTIFICATION EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ POUR LES RU »

Réseau Santé Qualité Risques – France Assos Santé

Hauts-de-France

2023





CONSIGNES



Merci de couper vos micros... ... mais de laisser vos caméras allumées

Si vous souhaitez prendre la parole, « levez la main » dans Teams, inscrivez votre question dans la discussion en ligne... et de nombreux temps d'échanges sont prévus!

Le support vous sera envoyé par mail



CAFÉS RENCONTRES



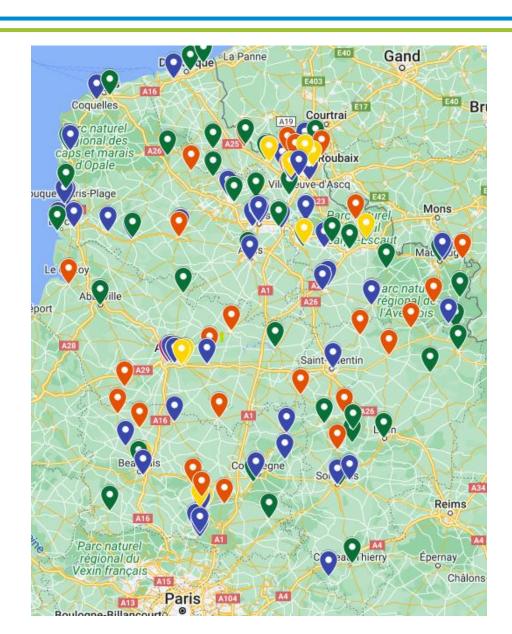
- 1. Qu'est ce que la certification ?
- 2. Echanges
- 3. Quel est le rôle des représentants des usagers ?
- 4. Echanges
- 5. Les points clefs de la nouvelle certification
- 6. Echanges



LE RÉSEAU SANTÉ QUALITÉ RISQUES



- Réseau ouvert aux professionnels, établissements et services sanitaires et/ou médicosociaux de la région des Hauts de France
- 148 adhérents, dont :
 - 57% en NPC
 - 43% en Picardie
 - 26 % médico-sociaux
 - 74 % sanitaires





UN RÉSEAU AU SERVICE DES ACTEURS DE SANTE



- Son engagement : Contribuer au développement du management par la qualité et la gestion des risques en santé.
- Des principes forts :
 - Apporter aux professionnels, services et établissements sanitaires et médicosociaux un appui opérationnel,
 - Développer des expériences innovantes et des projets pilotes,
 - Mutualiser et valoriser les expériences et expertises régionales,
 - Garantir l'expertise des intervenants du réseau,
 - Renforcer et partager la culture d'évaluation et de sécurité en santé,
 - Intégrer l'usager comme co-acteur de la qualité et la sécurité des soins.
- Volonté du réseau de s'inscrire dans une démarche de proximité et de réponse aux besoins de ses membres.



LES ACTIVITÉS DU RÉSEAU



Pour tous les professionnels de la région

(Missions SRA)

Pour les adhérents uniquement

- Appui EIGS
- Rencontres régionales
- Formations ciblées
- Accompagnements ciblés
- Projets régionaux
- Participation aux instances régionales
- Audits croisés / enquêtes régionales
- Groupes de travail
- Appui aux groupements
- Projets nationaux via la FORAP
- Formations / accompagnements
- Veille et Services documentaires
- SOS Qualité







C'est quoi, la « Certification ? »



QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION?



- ✓ Pilotée par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- ✓ Elle concerne les établissements de santé (hôpitaux et cliniques ; Public et privé)
- ✓ Elle évalue la qualité et la sécurité des soins → Pour améliorer la qualité des prestations
- ✓ Elle s'intéresse à la fois à la prise en charge, à l'expression du patient et au pilotage des établissements
- ✓ C'est un dispositif d'évaluation externe, indépendant et obligatoire.
- ✓ Elle a lieu tous les 4 ans



QU'EST-CE QUE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS) ?



✓ C'est une autorité publique indépendante à caractère scientifique



- ✓ Elle a été créée par la loi du 13 Août 2004 relative à l'Assurance maladie.
- ✓ Elle vise à développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social, au bénéfice des personnes.

✓ Elle travaille aux côtés des pouvoirs publics dont elle éclaire la décision, avec les professionnels pour optimiser leurs pratiques et organisations, et au bénéfice des usagers dont elle renforce la capacité à faire leurs choix.



POURQUOI LA CERTIFICATION?



✓ Apporter une réponse pertinente et équilibrée aux attentes



DES USAGERS

connaissance du niveau de qualité et de sécurité des soins d'un établissement de santé



DES PROFESSIONNELS

outil de maragement interne et amélioration des pratiques



DES AUTORITES DE TUTELLE

rôle dans la régulation par la qualité



QUI EST CERTIFIÉ?





Tous les établissements de santé, public ou privé, quelles que soient leur taille et leur activité (médecine, chirurgie, santé mentale, Hospitalisation à domicile (HAD), etc.)







Comment se passe la visite?



COMMENT SE PASSE LA VISITE DE CERTIFICATION?

- ✓ Elle dure en moyenne de 2 à 5 jours
- ✓ Les « experts-visiteurs » évaluent le niveau de la qualité des soins
- ✓ Ils s'appuient sur :
 - Un référentiel = un guide décrivant la démarche
 - Un manuel = 15 objectifs pour les établissements déclinés en critères
 - Un calendrier de visite
 - Des méthodes : exemple: des entretiens avec des patients pour retracer leur parcours lors de l'hospitalisation, avec les professionnels, des audits, des rencontres des représentants



QU'EST-CE QU'UN EXPERT-VISITEUR?



- ✓ La certification est une évaluation par les pairs, les experts-visiteurs
 - Ce sont des professionnels en activité ou à la retraite depuis moins de trois ans.
 - Ce sont des médecins, des cadres de santé, des gestionnaires, des responsables qualité ou des gestionnaires de risques, ...
 - Les équipes sont généralement composées de 2 à 4 expertsvisiteurs. Ils sont plus nombreux pour les établissements de grande taille.



QU'EST-CE QUE LE MANUEL DE CERTIFICATION

- ✓ C'est le socle du dispositif de certification où sont listés les objectifs et critères à satisfaire par l'établissement de santé et tous les éléments nécessaires à leur compréhension et leur évaluation
- ✓ Cette approche facilite ainsi son appropriation :
 - Par les professionnels et les représentants des usagers, qui peuvent s'appuyer sur le référentiel pour réaliser leur évaluation interne de manière autonome et s'en servir comme outil de pilotage de l'amélioration continue de la qualité;
 - Par les experts-visiteurs, comme document de référence pour la conduite de la visite.



QU'EST-CE QUE LE MANUEL DE CERTIFICATION DE CERTIFICATION



| Sommaire | |
|---|--|
| Suivi des modifications du référentiel | |
| Le référentiel | |
| Les fiches critères | |
| Les fiches pratiques | |
| Lexique | |
| Remerciements | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| HAS - Manuel : Certification des établissements de santé - Version 2023 | |

Manuel de certification: Manuel certification es qualite des soins.pdf (has-sante.fr)



EX : PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR



Pilotage

- Mettre à disposition des recommandations de bonnes pratiques
- Former les professionnels

Actions

- Anticiper ou soulager rapidement la douleur du patient
- Argumenter la pertinence des décisions de prise en charge
- Appeler si besoin un réseau d'équipes de recours ou d'expertise

Evaluation

- Mettre en place des plans d'actions d'amélioration après analyse de résultat clinique
- Indicateurs Evaluation de la prise en charge de la douleur

Critère 1.2-08 Le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur

Le patient est seul capable d'indiquer l'intensité de sa douleur. Il est écouté par les équipes de soins afin que soit mis en place le traitement médicamenteux approprié ou toute autre forme d'analgésie non médicamenteuse. Tous les moyens sont mis en œuvre pour évaluer la douleur du patient, quel que soit son secteur de prise en charge. L'entourage peut également informer l'équipe de soins. Pour les patients non communicants, une échelle d'hétéro-évaluation est utilisée. Dès lors que le patient ressent ou est susceptible de ressentir la douleur, celle-ci est évaluée avec lui et ce jusqu'à disparition complète et durable de la douleur. Ces réévaluations sont notées dans le dossier du patient et les résultats permettent, le cas échéant, d'adapter les modalités de prise en charge du patient.

Tout l'établissement Impératif

douleur - est précisé).

Éléments d'évaluation Patient - Le patient évalue sa douleur dès lors qu'il la ressent ou est susceptible de la ressentir et ce jusqu'à disparition complète et durable de la douleur. Professionnels - Pour les patients vivant avec un handicap ou en situation de vulnérabilité, une attention particulière est portée sur les modalités d'évaluation adaptées de la douleur. Consultation documentaire - L'anticipation, le soulagement de la douleur et les réévaluations régulières sont retrouvés dans le dossier (quand une prescription « si besoin » est réalisée, le besoin — niveau de



- Évaluation de la prise en charge de la doulour MCO
- Évaluation de la prise en charge de la douleur SSR
- Évaluation de la prise en charge de la douleur HAD.



Références HAS

Antalgie des douleurs rebelles et pratiques sédatives chez l'adulte: prise en charge médicamenteuse en situations paillatives jusquen fin de vie; 2020.

Prise en charge médicamenteuse de la douleur chez l'entrant: alternatives à la codeline, 2016.

 Bouleur chorolique: reconnaître le syndrome douloureux chronique,

- le syndrome douloureux chronique,
 l'évaluer et orienter le patient, 2009.

 4 Douleur chronique : les aspects
 organisationnels : le point de vue
 des structures spécialisées, 2009.

 4 Douleur postopératoire, 2006.
 4 Prévention et traitement de la douleur
 postopératoire en chingris burcaise. 2009.
- Prevention et artatement de la douleur postopératoire en chinrigle buccale, 2005
 Évaluation et prise en charge thérapeutique de la douleur chez les personnes âgées ayant des troubles de la communication verbale, 2000.

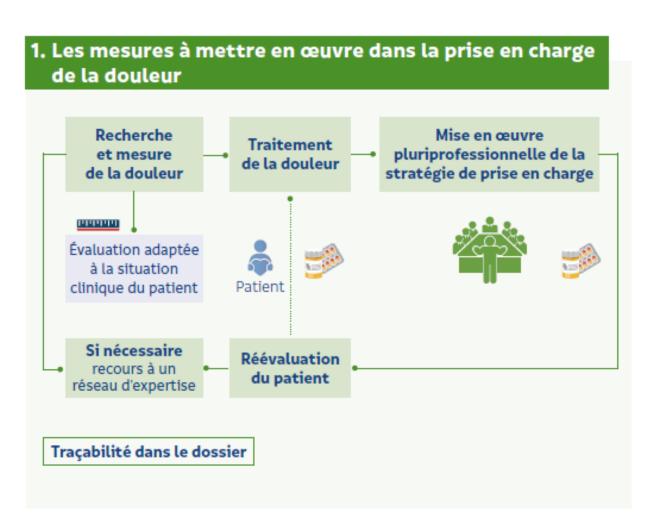
Références légales et réglementaires

- Art. L. 1110-5-3 et L. 1112-4 du CSP.
 Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système.
 Circulaire DHOS/E2 n° 2002-266 du 30 avril 2002
- Circulaire DGS/DH/DAS n° 99/84 du 11 février 99.
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.



EX: PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR







QUELS SONT LES RÉSULTATS DE CERTIFICATIONS









4 niveaux:

- Etablissement certifié avec mention → Nouvelle visite sous 4 ans
- Etablissement certifié → Nouvelle visite sous 4 ans
- Etablissement certifié sous conditions → Visite reprogrammée entre 6 et

12 mois

Etablissement non certifié → Visite reprogrammée entre 12 et 24 mois



DIFFUSION DES RÉSULTATS



• Diffusion publique des résultats sur le site internet de la HAS (Qualiscope)

• Diffusion auprès de l'Agence Régionale de Santé

Diffusion à l'établissement

ECHANGE S

Avez-vous des questions ? Remarques ?









Quelle place pour le RU?



QUEL EST LE RÔLE DES RU DANS LA CERTIFICATION :



Porter la voix des usagers

de santé, les responsables médicaux et





Participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins des patients



QUELS SONT LES INTERLOCUTEURS SSONT LES INTERLOCUTEURS La voix des usagers Hauts de France

- ✓ Les interlocuteurs des RU dans l'établissement sont principalement :
 - Les personnes responsables de la relation avec les usagers
 - Le directeur de l'établissement
 - Le Directeur qualité
 - L'ingénieur Qualité







QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA CERTIFICATION?

✓ La démarche de certification se déroule en 4 étapes :

Engagement de l'établisseme nt dans la procédure de Certification

Visite des experts-visiteurs

Décision de Certification

Publication des résultats Retour par l'établisseme nt

1

2

3

4



A QUEL MOMENT LE RU PEUT-IL INTERVENI PSO DE LA COUEL MOMENT LE RU PSO DE LA COUEL MOMENT LE RU

Engagement de l'établisseme nt dans la procédure de Certification

1

1ère étape :

✓ Engagement de l'établissement dans la procédure de certification

Par la direction de l'établissement :

- Intégration des données issues des bases nationales
- Validation et mise à jour des données de l'établissement
- ✓ Préparation de la visite de certification

Exemples pour les représentants des usagers :

- Prise de contact avec la direction, le responsable qualité,...
- Prise de connaissance du manuel,
- Participation à l'évaluation interne
- Préparation de la rencontre avec les experts-visiteurs



A QUEL MOMENT LE RU PEUT-IL INTERVENI PSO LE CONTROLLE POR LE CONTROLLE PO

Visite des experts-visiteurs

2

2ème étape :

- √ Séance inaugurale
 - Implication dans la certification : Quelle collaboration avec les professionnels ? Quel rôle dans l'établissement ?
- ✓ Bilans journaliers
 - Participer à la réflexion de la Direction et des équipes
- ✓ Au cours de la visite
 - Rencontre spécifique entre RU et experts-visiteurs :
 Recueil de l'expérience des RU
- ✓ Séance de restitution
 - Participation à la présentation des résultats



A QUEL MOMENT LE RU PEUT-IL INTERVENI PSO LE CONTROLLE POR LE CONTROLLE PO

Visite des expertsvisiteurs

2

Exemples de questions posées par les experts visiteurs:

- ✓ Recueil de l'expression du patient
 - Les résultats des différentes enquêtes de satisfaction des patients (e-Satis et questionnaires de sortie) vous sont-ils communiqués ? Contribuez-vous à leur analyse ? Participez-vous à l'élaboration d'autres enquêtes de satisfaction ?
- ✓ Implication dans l'établissement
 - Considérez-vous avoir été accueillis et intégrés lors de votre arrivée dans cet établissement ? Si oui, comment ?
 - Assistez-vous régulièrement aux instances réglementaires ?
 - Quel rôle avez-vous dans ces comités ?
 - Vos propositions sont-elles prises en compte ?



A QUEL MOMENT LE RU PEUT-IL INTERVENI PSO DE LA COUEL MOMENT LE RU PSO DE LA COUEL MOMENT LE RU

Visite des expertsvisiteurs

2

Exemples de questions posées par les experts visiteurs:

- ✓ Participation aux actions relatives aux évènements indésirables
 - Avez-vous accès dans un délai raisonnable aux courriers, plaintes et réclamations ? Si non pourquoi ?
 - Étes-vous informés des réponses apportées par l'établissement ?
 - Avez-vous connaissance des événements indésirables graves, des événements indésirables associés aux soins, des résultats des enquêtes de satisfaction, d'e-Satis ?
 - Étes-vous associés à l'analyse de ces retours d'expérience des patients et usagers ?
 - Participez-vous aux évaluations des plans et actions entreprises et à leur suivi ?



A QUEL MOMENT LE RU PEUT-IL INTERVENI PLANTE POR LA COURT DE LA CO



3ème étape :

- ✓ La HAS transmet le rapport de visite à l'établissement
- ✓ L'établissement transmet ses observations après réception du rapport
- ✓ La Commission de certification émet une décision de certification après observation



A QUEL MOMENT LE RU PEUT-IL INTERVENIR STOPPE LE RUPEUT-IL INT

Publication des résultats Retour par l'établisseme nt

4

4ème étape :

- ✓ Diffusion publique des résultats sur le site internet de la HAS, et scope santé
- ✓ Diffusion auprès de l'Agence Régionale de Santé
- ✓ Diffusion à l'établissement
 - Publication des résultats dans l'établissement:
 - De la commission médicale d'établissement,
 CME
 - De la commission des usagers des
- **établissement de santé**, CDU

 → Le RU peut être inclus dans le plan d'actions d'amélioration



POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LA CERTIFICATION

- ✓ Renforcer les droits collectifs et individuels des usagers
 - Faire connaître et faire évoluer la représentation des droits des usagers
 - Favoriser la collaboration RU / professionnels de santé
- ✓ Contribuer à la transparence de la procédure
- ✓ Favorise la confiance en la certification
 - Basés sur des retours, des points de vue qui, en les croisant avec ceux des professionnels, permettent d'obtenir une photographie plus complète de la situation de l'établissement, de ses forces et faiblesses
 - Une réelle implication des RU, en collaboration avec les professionnels, favorise la résolution des dysfonctionnements constatés dans l'établissement
 - Le RU peut jouer un rôle dans l'information sur l'existence et les enjeux de la certification auprès du grand public
 - Porte-parole de l'expérience et des attentes des usagers



POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LA CERTIFICATION DE LA CERTIFICATION DE

- ✓ Participer à l'ouverture d'un nouvel espace de dialogue et d'information lié à la démarche qualité et sécurité des soins et à la promotion des approches centrées sur le patient
 - Coïncide avec les missions de la Commission des Usagers (CDU)
 - O Permet d'enrichir la mise en œuvre des méthodes, notamment celles du patient traceur
 - Assure la prise en compte de l'expression des usagers et de la valeur accordée à cette expression



COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA CERTIFICATION COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA CE



Entre RU



Avec les professionnels



Avec les expertsvisiteurs

Forger son point de vue

Participer à la préparation

Participer à la visite de certification

- Rassembler les informations disponibles
- Les analyser collectivement
- Produire une synthèse envoyée à l'établissement

- Participer aux différentes méthodes
- Participer à la définition des actions d'amélioration et de leur modalités de suivi
- Participe au projet des usagers

- Assister à la séance inaugurale
- Echanger les EV leur vision de l'établissement et sur la qualité de fonctionnement de la CDU
- Assister à la restitution



COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA CERTIFICATION?

Quelques exemples:

- → En participant aux instances, aux groupes notamment la Commission des Usagers, Comité de pilotage Qualité, démarche éthique, ...
- → En participant à des groupes de travail, ...
- → En participant au projet des usagers (élément de preuve attendu par la HAS depuis janvier 2023)
- → En proposant des rencontres avec les usagers
- → En participant à des visites d'établissement : signalétique, accessibilité, ergonomie, bruit, disponibilités des ascenseur, présence ou non de poubelles, suivi des actions d'amélioration, ...
- → En participant en tant qu'observateur dans les audits réalisés par l'établissement, dans les phases de préparation à la visite de certification, dans les analyses de résultats, ...
- → En utilisant les sources d'information mobilisables : le registre des réclamations, les lettres de satisfaction et les lettres de réclamations, les résultats des questionnaires de satisfaction, les questionnaires de sortie, les enquêtes auprès des usagers, ...
- → En participant à l'analyse et la synthèse « anonymisées » des évènements indésirables



FOCUS LE PROJET DES USAGERS



Critère 3.2-11: L'établissement implique des représentants des usagers et des associations de patients au sein de l'établissement, dans les instances et dans la vie de l'établissement

Modification de l'élément d'évaluation : Le projet des usagers est formalisé et articulé avec le projet médical et soignant

Guide et boîte à outils proposés par France Assos Santé Bourgogne Franche Compté et le Réqua Guide HAS

ECHANGE S

Avez-vous des questions ? Remarques ?







LA NOUVELLE CERTIFICATION EN QUELQUES POINTS

La certification des établissements de santé pour la qualité des soins





LA NOUVELLE CERTIFICATION



- ✓ Il y a eu la « V1 », « V2 », « V2-2007 » , « V2014 »... elle est revue régulièrement par la HAS
- ✓ Entrée en vigueur en Novembre 2020 de la « Nouvelle Certification »



LES ENJEUX

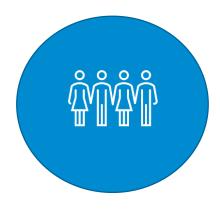








Culture de l'évaluation de la pertinence et du résultat



Travail en équipe

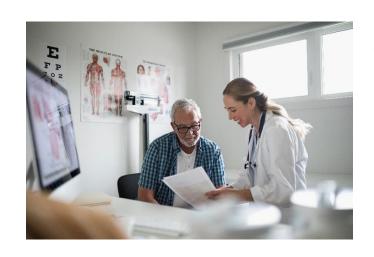


Adaptation aux évolutions du système de santé



LE REFERENTIEL





Le patient



Les équipes de soins

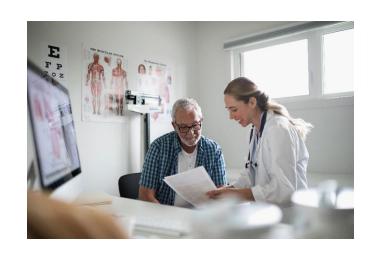


L'établissement de santé



CHAPITRE 1 : LE PATIENT





Le patient est informé et son implication est recherchée

Le patient est respecté

Les proches et/ou aidants sont associés à la mise en œuvre du projet de soins avec l'accord du patient

sont prises en compte dans le cadre de sa prise



CHAPITRE 2 : LES ÉQUIPES DE SOINS Santé voix des usagers



La pertinence des parcours, des actes et des prescriptions est argumentée et partagée avec le patient

Les equipes sont coordonnées pour prendre en charge le patient de manière pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire tout au long de sa prise en charge

Les équipes maîtrisent les risques liés à leurs pratiques

Les équipes évaluent leurs pratiques notamment au regard du suivi des résultats cliniques de leur patientèle



CHAPITRE 3 : L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉE



L'établissement définit ses orientations stratégiques en cohérence avec son territoire

L'établissement favorise l'engagement des patients individuellement et collectivement

La gouvernance fait preuve de leadership

L'établissement favorise le travail en équipe et le développement des compétences

Les professionnels sont impliqués dans une démarche de qualité de vie au travail (QVT) impulsée par la gouvernance

L'établissement dispose d'une réponse adaptée et opérationnelle aux risques auxquels il peut être confronté

L'établissement développe une dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins



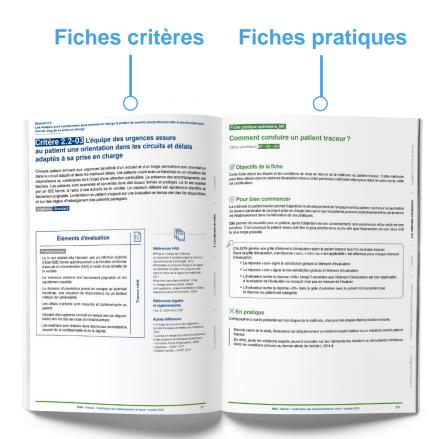
LE MANUEL DE CERTIFICATION



Chapitres sont déclinés en plusieurs objectifs, déclinés en plusieurs critères









LE MANUEL DE CERTIFICATION



Exemple:

Chapitre 1: Le patient

Objectif 1.2 : Le patient est respecté

| 1.2-01 Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité | Tout l'établissement |
|---|--|
| 1.2-02 Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté | Enfant et adolescent |
| 1.2-03 Le patient vivant avec un handicap bénéficie du maintien de son autonomie tout au long de son séjour | Patient vivant avec un handicap |
| 1.2-04 Le patient âgé dépendant bénéficie du maintien de son autonomie tout au long de son séjour | Patient äge |
| 1.2-05 Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant | Tout l'établissement |
| 1.2-06 Le recours à la contention mécanique relêve d'une décision médicale | Tout l'établissement |
| 1.2-07 Le patient reçoit une aide pour ses besoins élémentaires, même en situation de tension d'activité | Tout l'établissement |
| 1.2-08 Le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur (QSS) | Tout l'établissement |
| | 1.2-02 Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté 1.2-03 Le patient vivant avec un handicap bénéficie du maintien de son autonomie tout au long de son séjour 1.2-04 Le patient âgé dépendant bénéficie du maintien de son autonomie tout au long de son séjour 1.2-05 Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant 1.2-06 Le recours à la contention mécanique relève d'une décision médicale 1.2-07 Le patient reçoit une aide pour ses besoins élémentaires, même en situation de tension d'activité 1.2-08 Le patient bénéficie de soins visant à anticiper |



LE MANUEL DE CERTIFICATION



Exemple:

Chapitre 1: Le patient

Objectif 1.2 : Le patient est respecté

| Éléments d'évaluation | ** in |
|---|---|
| Patient Du point de vue du patient, les conditions d'accueil et de prise en charge ont respecté sa dignité et son intimité (exemples : portes fermées, sanitaires en nombre suffisant, hygiène des locaux, état des chambres,). Du point de vue du patient, les professionnels respectent sa dignité et son intimité. | Patient traceur |
| Observations - Les équipements et les locaux garantissent la dignité des patients. - Les pratiques garantissent la dignité des patients. | Observation |

Critère 1.2-01 Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

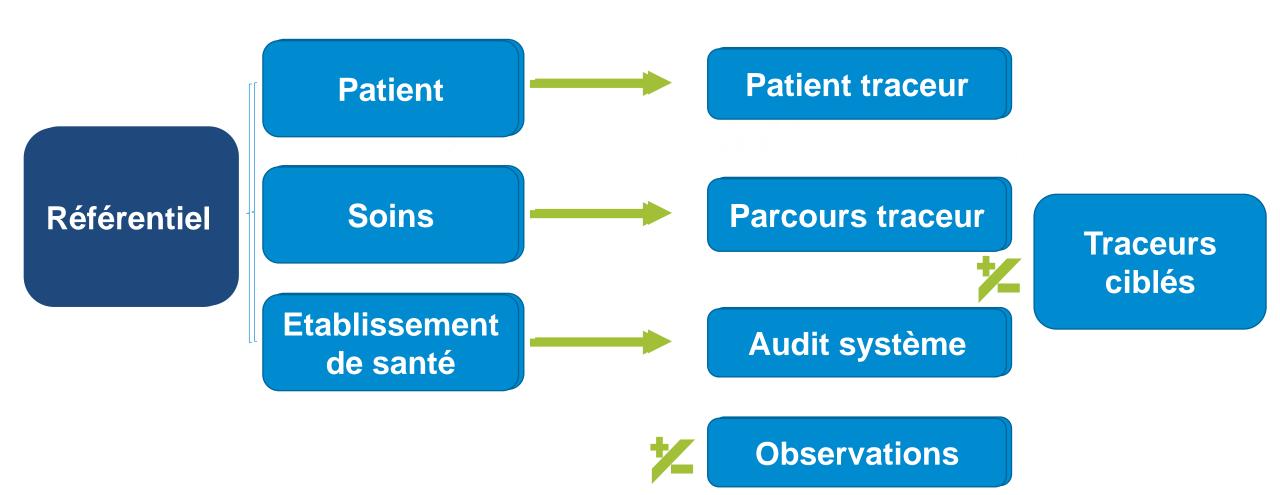
L'établissement met en place des mesures qui visent à garantir, en toute circonstance, le respect de l'intimité et de la dignité du patient, particulièrement dans les situations des chambres à plusieurs lits, d'attente dans les couloirs, de contention, etc. Le patient est traité avec égards et ne souffre pas de gestes, propos ou attitudes inappropriés de la part des professionnels. Il convient d'être très vigilant pour éviter l'infantilisation des personnes lors des soins prodigués. Les professionnels y seront particulièrement attentifs si le patient vit avec un handicap, ou s'il s'agit d'une personne âgée vulnérable.

Tout l'établissement Impératif



LES MÉTHODES D'EVALUATIONS





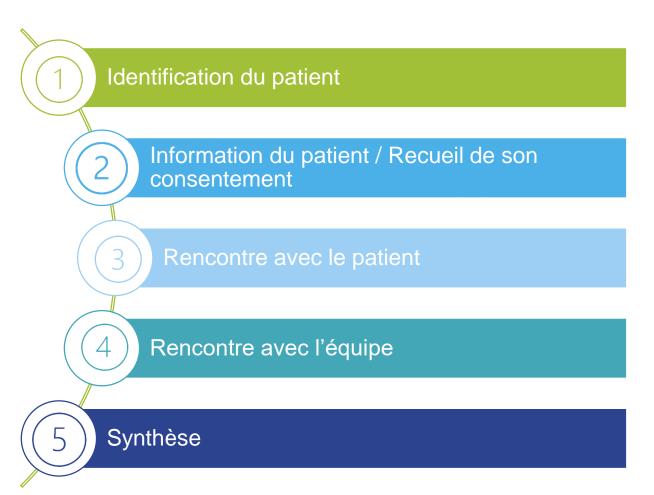


LA METHODE DU PATIENT TRACEUR



- ✓ Evaluation menée par un expert médecin
- ✓ Evaluation menée au moyen d'une grille d'évaluation adaptée au profil du patient

Durée: 2h





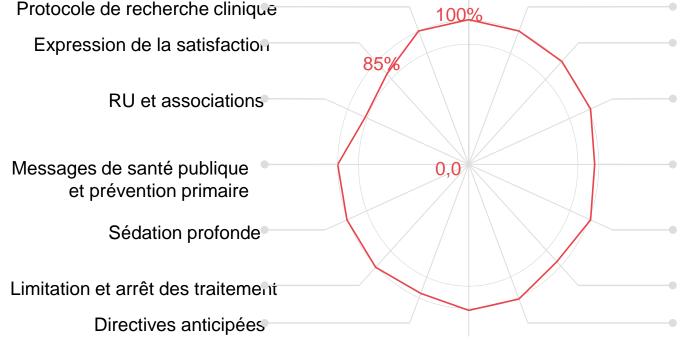
VISUALISATION DES RÉSULTATS



Objectif 1.1 : Le patient est informé et son implication est

Ces représentations peuvent se faire par chapitre, par objectif, par secteur, par population, par mode de prise en charge (PEC)

Information claire et adaptée



Information du patient / ambulatoire

Plus simple, plus lisible et permettant aux établissements de se valoriser et de s'améliorer.

Consentement du patient

Implication du patient dans l'évaluation bénéfice/risque

Personne à prévenir et personne de confiance

Patient, acteur de sa prise en charge

Information du patient / médicament

Information du patient / Dispositifs médicaux implantables (DMI)

Information du patient / Médicament dérivé du sang



PUBLICATION DES RÉSULTATS



Rapport de certification

Établissement de santé concerné

Diffusion publique

HAS HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

ARS



Lien vers Qualiscope



POUR EN SAVOIR PLUS



S'impliquer dans la certification pour faire valoir le point de vue des usagers, Guide à destination des représentants des usagers, HAS Juillet 2015

Site internet HAS - Mettre en œuvre la certification pour la qualite des soins

- Manuel de certification :
 - Le référentiel
 - Les fiches descriptives des critères
 - Les fiches pratiques (notamment destinées aux représentants des usagers)
 - <u>Le guide d'entretien des experts-visiteurs avec les représentants des usagers</u>
 - Les fiches pédagogiques (évaluation de l'engagement patients et usagers)
- Modules de e-learning
- Support de présentation
- Document d'information



POUR EN SAVOIR PLUS



Fiche pratique informative_IU1

Les représentants des usagers dans la certification pour la Qualité des soins

Cibles prioritaires RU

@ Objectifs de la fiche

Cette fiche vise à décrire les éléments de contexte et enjeux relatifs à l'implication des représentants des usagers dans la certification.

(b) Pour bien commencer

«Faire de l'engagement des usagers une priorité» compose l'axe 2 du projet stratégique 2019-2024 de la HAS. Ainsi, l'engagement du patient est un des enjeux structurants du référentiel de la nouvelle version de certification.

Ce qu'il faut savoir

La loi du 4 mars 2002 a consacré les droits pour les patients. Au-delà des aspects réglementaires, c'est l'ensemble du positionnement du patient qui a évolué au cours de ces dernières années. D'un individu passif dans sa prise en charge, celui-ci a évolué vers un patient disposant de droits, puis enfin à un patient partenaire dans sa prise en charge, voire dans certains cas un patient-expert ou un pair aldant.

Cette évolution a été accompagnée, au sein de chaque établissement de santé, par la commission des usagers (CDU), chargée de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la sécurité des soins des patients.

Il est donc essentiel pour la HAS de renforcer l'engagement des patients dans la certification en appréciant les modellités déployées au sein des établissements de santé sur le sujet et en renforçant l'implication des représentants des usagers (RIU) dans la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins de l'établissement et à toutes les étapes de la procédure de certification.

Au-delà de cet enjeu sur l'engagement du patient, d'autres enjeux ont guidé le développement de la certification.

Le développement de la culture de la pertinence intéresse les usagers car au-delé des coûts entraînés par les exemens et actes inutiles estimés de 25% à 30%, il en va de la sécurité du patient si le professionnel lui fait prendre des risques inutilement. L'enjeu est donc individuel et collectif. Après avoir amélioré les soins, les accompagnements et les parcours, les professionnels, au regard des résultats obtenus, doivent se poser maintenant les questions sulvantes :

- Les soins délivrés étalent-lis tous utiles?
- . Y avait-II une alternative?
- Les soins délivrés ont-ils toujours été bénéfiques ?
- Le patient a-t il participé à la décision?
- Le patient a-t il été suffisamment informé?

Les gouvernances peuvent se poser des questions similaires dans le champ des orientations stratégiques au regard des responsabilités qu'elles ont pour répondre aux besoins de la population.

Le développement du travail en équipe : c'est le partie de l'iceberg que l'usager ne voit pas. Mais bien des études ont montré que les résultats pour le patient dépendent bien de la coordination des professionnels entre eux, du partage des informations et du fonctionnement dans l'équipe.

IIAS - Manuel : Certification des établissements de santé - octobre 2000

272

Fiches pratiques destinées aux représentants des usagers

Fiche pratique opératoire_IUS Guide d'entretien des experts-visiteurs avec les représentants des usagers Cibies prioritaires EV/RU À savoir Les représentants des usagers : qui sont-lis? → Représentants des usagers en CDU issus d'associations de patients, familles ou consommateurs, agréées du système de santé, les représentants des usagers sont nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé (ARR), sur proposition de leur association ils siègent dans des instances du système de santé et notamment au sein des établissements de santé, où ils veillent, en commission des usagers (CDU), au respect des droits du patient et à l'élaboration de la politique qualité ils sont tenus au secret professionnel, du fait de leur mandat, conformément aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal. La réglementation prévoit qu'ils puissent entre autres : · être contactés directement par les usagers, les accompagner, les informer, les orienter · assister à une médiation, à la demande de l'usager: présider la CDU: sulvre une formation de 2 jours et s'inscrire dans une démarche de formation continue auprès de leur ils peuvent aussi être associés et participer au comité de pilotage, aux commissions et groupes de travail des établissements de santé publics et privés. Bénévoles, ils ont droit au remboursement de leurs frais kilométriques dans le cadre de l'exercice de leur mandat et à 9 lours de congês de représentation/an, s'ils sont salariés. → Associations de patients L'action des associations au sein des établissements de santé fait l'objet d'une convention passée entre l'association et l'établissement qui est évaluée régulièrement. Les bénévoles de l'association de patients peuvent mettre en place des actions d'information, de prévention, de formation (exemple : programme ETP), de soutien et d'accompagnement à destination des usagers. Les associations conventionnées sont invitées au moins une fois par an en CDU à faire part de leurs observations Elles participent au projet des usagers porté par la CDU, s'il existe. Références légales et réglementaires Sur la commission des usagers : article L.1112-3 du Code de la santé publique article R. 1112-79 et sulvants du Code de la santé publique Sur l'agrément des associations du système de santé et la formation des représentants des usagers : article L.1114-1 du Code de la santé publique. IIAS - Manuel : Certification des établissements de santé - octobre 2000

Guide d'entretien aux représentants des usagers et aux experts-visiteurs



POUR EN SAVOIR PLUS







- → Dans les secteurs social, médico-social et sanitaire, l'engagement des personnes concernées désigne toute forme d'action, Individuelle ou collective, au bénéfice de leur santé, leur blen-être ou leur qualité de vie, ou de ceux de leurs pairs.
- Det engagement nécessite en regard l'engagement des professionneis et des décideurs, afin que l'expérience, les besoins et préférences des personnes concernées soient prises en compte, tant dans le soin et l'accompagnement social et médico-social que dans l'amélioration des pratiques et des organisations que l'enseignement et la recherche.
- → Cet engagement conjoint concourt à un meilleur service rendu aux personnes concernées et à l'augmentation de leur pouvoir d'agir.

Recommandation de bonne pratique HAS. « Faciliter l'engagement des personnes au service de leur santé, de leurs pairs et des organisations », septembre 2020.

Enjeux nationaux

- Contribution à la qualité des soins.
- Patient partenaire des professionnels de santé pour sa prise en soins individuelle
- · Information des usagers
- · participation au projet individuel de soins ;
- expression sur son retour d'expérience
- Patient partenaire des structures de soins à l'échelon collectif :
- · recuell de son expression :
- · appul sur son expertise :
- · recherche de sa contribution
- Implication des RU et des associations de patients au sein de l'établissement ;
- « contribution aux démarches d'amélioration de qualité et sécurité des soins.

Principales données actuelles

- Évolutions du positionnement du patient depuis la loi de 2002 d'un individu passif dans sa prise en charge à un patient. disposant de droits et maintenant patient engagé pour sa santé et celle de ses pairs.

En quoi la certification répond aux enjeux de la thématique ?

- Promouvoir toutes les formes de recueil de l'expression du patient (3,2-01).
- Promouvoir les actions mobilisant l'expertise des patients (3.2-02).
- Assurer l'Implication des responsables des usagers et des associations de patients au sein de l'établissement (3.2-11).
- Soutenir toute initiative de prise en compte du point de vue du patient (3.7-02).

HAS Évaluation de la gestion des droits des patients selon le référentiel de certification

Les établissements de santé et leurs professionnels doivent garantir, à toute personne hospitalisée, le respect de ses droits essentiets, tels qu'ils sont affirmés par les tols - notamment la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé - et autres textes dont les références figurent dans le Référentiel V2020.

La certification s'intéresse à ces droits dans plusieurs de leurs composantes.

- L'Information et l'Implication du patient :
- · Information; * consentement
- · Implication;
- directives anticipées :
- proches et/ou aldants. Le l'espect du patient :
- « dignité :
- Intimité et confidentialité :
- · Ilberté d'aller et venir ;
- blentraftance.

Enjeux nationaux

- Positionner le patient en acteur de sa prise en charge en mettant à sa disposition une information complète et claire.
- Respecter les droits fondamentaux des patients, condition impérative à la qualité et à la sécurité des soins à laquelle doivent se soumettre tous les professionnels hospitaliers.
- Acculturer les équipes de soins aux notions plus émergeantes que sont les directives anticipées ou encore la promotion de

Principales données actuelles

- Depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des maiades et à la qualité du système de santé et des textes de référence qui en découlent, les droits fondamentaux et le respect de la personne hospitalisée ont été régulièrement réaffirmés.
- Plus que Jamais, le rôle du patient comme acteur de sa prise en charge est reconnu afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de sa prise en charge et de réduire les effets indésirables liés à une non-adhésion à son projet de soins.

En quoi la certification répond aux enjeux de la thématique ?

Pilotage

- Sensibiliser et former les professionnels aux valeurs de la bientraltance (3.2-04).
- Promouvoir la prévention et la détection des situations et actes de maitraitance (3.2-05).
- Favoriser l'accès aux innovations pour les patients (3.2-10).

ECHANGE S

Avez-vous des questions ? Remarques ?







Contacts:

BAILLEUL Clément, France Assos Santé, cbailleul@france-assos-sante.org

POLLART Maureen, France Assos Santé, <u>mpollart@france-assos-sante.org</u>

DUTOIT Laurine, Réseau Santé Qualité Risques, <u>Idutoit@rsqr-hdf.com</u>

DUCROCQ Elodie, Réseau Santé Qualité Risques, educrocq@rsqr-hdf.com